#### UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PROCÈS-VERBAL

de la trois cent quatre-vingt-quatrième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 27 avril 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-quatrième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 27 avril 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES</u> :	<u>PRÉSENT</u>	ABSENT
BEAUDOIN, Denis Membre socio-économique	X	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
BOILY, Philippe Étudiant		X
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales	X	
CHARTRAND-GAUTHIER, Jean-Christophe Étudiant	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collèges	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique		X
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GAGNON, Nathalie Chargée de cours – Dép. psychoéducation et psychologie et sciences de l'éducation		X
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
SAINT-PIERRE, Chantal Professeure – Département des sciences infirmières	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X	

X (points 4.1 à 4.4)

<u>PRÉSENT</u> **OBSERVATEUR ET OBSERVATRICE: ABSENT** X MANSEAU, André Doyen de la recherche et vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant ROCHEFORT, Odette X Technicienne – École multidisciplinaire de l'image LAPOINTE, Geneviève X (visioconf. – points 1 à 5.8) Agente de recherche – Décanat des études **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL:** X ROY, André J. <u>ATTACHÉE D'ADMINISTRATION</u>: AUGER, Mireille X <u>INVITÉS</u>: DURIVAGE, André X (point 5.2) Professeur - Département des sciences administratives Président du comité d'éthique de la recherche MAILLOUX, Gilles X (points 1 à 5.4) Directeur des communications et du recrutement

ROY, Dominique (4.1 à 4.4)

Coordonnateur à la gestion financière

La présidente, madame Lyse Ricard, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 32.

Elle souligne la présence de monsieur Dominique Roy, coordonnateur à la gestion financière, qui assistera le vice-recteur à l'administration et aux ressources dans la présentation des points 4.1 à 4.4., de monsieur Gilles Mailloux, directeur des communications et du recrutement, et de monsieur André Durivage, professeur au Département des sciences administratives et président du comité d'éthique de la recherche, qui sera présent pour le traitement du point 5.2

#### 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

#### 2.- Procès-verbaux :

- 2.1 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-deuxième (23 février 2015) réunion
  - 2.1.1. Approbation
  - 2.1.2. Affaires en découlant
- 2.2 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-troisième (9 avril 2015) réunion (spéciale)
  - 2.2.1. Approbation
  - 2.2.2. Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions de la :
  - 3.1 Trois cent soixante-dix-huitième (1<sup>er</sup> décembre 2014) réunion du comité exécutif
  - 3.2 Trois cent soixante-dix-neuvième (8 décembre 2014) réunion (spéciale) du comité exécutif
  - 3.3 Trois cent quatre-vingtième (26 janvier 2015) réunion (spéciale) du comité exécutif
- 4.- Affaires administratives et financières
  - 4.1 Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016
  - 4.2 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2015-2016
  - 4.3 Adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016
  - 4.4 Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2016
- 5.- Affaires générales et corporatives
  - 5.1 Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche

- 5.2 Modification de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*
- 5.3 Information de la présidente
- 5.4 Information du recteur
- 5.5 Création d'un comité institutionnel chargé de coordonner les différentes initiatives visant la promotion d'une culture d'excellence en enseignement
- 5.6 Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais
- 5.7 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi d'un cadre
- 5.8 Entérinement du choix du récipiendaire prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2015 (à huis clos)

#### 6.- Affaires académiques

- 6.1 Projet d'offre des programmes du certificat en administration, option marketing 4122 (412T) et du certificat en gestion et évaluation immobilières 4030 au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse
- 6.2 Projet de modifications aux conditions d'admission et au cheminement du certificat en droit de l'entreprise et du travail (4436)
- 6.3 Émission d'attestations d'études programmes courts de deuxième cycle
- 6.4 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences sociales
- 6.5 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières
- 6.6 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières
- 6.7 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives
- 6.8 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives
- 6.9 Embauche d'un professeur régulier au Département de travail social
- 6.10 Embauche d'une professeure invitée au Département des sciences comptables
- 6.11 Embauche d'un professeur invité au Département des sciences comptables
- 6.12 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie
- 6.13 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie
- 6.14 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie
- 6.15 Embauche d'un professeur régulier à l'École multidisciplinaire de l'image
- 6.16 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

6.17 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

#### 7 - Nominations

- 7.1 Nomination de trois (3) professeurs à la commission des études
- 7.2 Nomination d'un membre au comité exécutif
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Dépôt de documents
  - 9.1 Rapport du vérificateur général: des bonis illégaux à l'UQAM, La Presse
  - 9.2 Cours durant une grève étudiante : le dernier mot aux profs, La Presse
  - 9.3 Transfert du déficit gouvernemental aux universités : une situation dommageable, La Presse
  - 9.4 Sondage Léger Étude de notoriété et image (octobre 2014)
  - 9.5 Lettre d'appui de la Ville de Saint-Jérôme pour la location d'espaces à l'extérieur du campus
  - 9.6 L'offre de programmes universitaires des sites hors-campus au Québec : ampleur, logiques décisionnelles et évaluation de ses impacts, CIRANO (2011)
  - 9.7 Lettre du Regroupement des étudiants et étudiantes en travail social de l'UQO
  - 9.8 Financement et administration des universités québécoises, Comité sur le financement des universités (décembre 2014)
- 10.- Prochaine réunion (15 juin 2015)
- 11.- Clôture de la séance

#### 2.- Procès-verbaux :

#### 2.1 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-deuxième (23 février 2015) réunion

#### 2.1.1 Approbation

Sur proposition de monsieur Denis Beaudoin, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-deuxième (23 février 2015) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

**Point 2.1.2** (p. CA-5) : la présidente indique que certains de ses propos concernant sa rencontre avec les présidents des conseils d'administration des universités n'ont pas été dûment rapportés. L'on convient de remplacer le libellé de ce paragraphe par : « la présidente fait savoir que les présidents des conseils d'administration des universités n'ont pas eu l'occasion de discuter du projet de loi 15 (contrôle des effectifs), puisque la décision du Conseil du trésor d'exclure les universités du réseau de l'UQ de cette particularité était déjà rendue lors de leur rencontre. Ils ont cependant discuté de leurs préoccupations au sujet des compressions budgétaires ».

**Point 4.3** (p. CA-7) : le recteur précise que monsieur Bilterys a été remplacé, le 1<sup>er</sup> mars 2015, dans sa fonction de directeur du Module des sciences de la santé. L'on précisera, dans le procès-verbal de la réunion du 23 février 2015, que ce dernier sera remplacé rapidement.

#### 2.1.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-deuxième (23 février 2015) réunion, les suites régulières ont été données.

### 2.2 <u>Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-troisième (9 avril 2015) réunion spéciale</u>

#### 2.2.1 Approbation

Sur proposition de monsieur Denis Beaudoin, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-troisième (9 avril 2015) réunion spéciale, et ce, sans modification.

#### 2.2.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-troisième (9 avril 2015) réunion spéciale, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne :

**Point 5.4** (p. CA-10) : le recteur fait savoir que la présidente, madame Ricard, et lui-même ont visité l'exposition de l'ÉMI, le 23 avril dernier, où ils ont pu saluer les talents remarquables des finissants. Il invite les membres à y prendre part l'an prochain. À l'instar de cette année, une invitation leur sera transmise par le Secrétariat général.

Point 6.1 (p. CA-10): le recteur indique que des vérifications ont été faites et qu'aucun des cadres de l'UQO n'est actionnaire de l'édifice qu'il est projeté de louer pour le campus de Saint-Jérôme. Il souligne par ailleurs qu'il a discuté à deux reprises avec la sous-ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, madame Lise Verreault, de la question du manque d'espace au campus de Saint-Jérôme. Cette dernière a maintenu que la règle utilisée conclut que l'UQO est en surplus d'espace. Étant consciente de l'importance du campus de Saint-Jérôme et de ses possibilités de croissance importantes, elle s'est dite ouverte à en discuter de nouveau.

#### 3.- Entérinement des décisions de la :

#### 3.1 Trois cent soixante-dix-huitième (1er décembre 2014) réunion du comité exécutif

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent soixante-dix-huitième (1<sup>er</sup> décembre 2014) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du *Règlement de régie interne de l'Université*.

# 3.2 <u>Trois cent soixante-dix-neuvième (8 décembre 2014) réunion (spéciale) du</u> comité exécutif

Sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent soixante-dix-neuvième (8 décembre 2014) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du *Règlement de régie interne de l'Université*.

## 3.3 <u>Trois cent quatre-vingtième (26 janvier 2015) réunion (spéciale) du comité exécutif</u>

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent quatre-vingtième (26 janvier 2015) réunion (spéciale) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du *Règlement de régie interne de l'Université*.

\*Monsieur Gilles Mailloux se joint à la réunion (16 h 38).

#### 4.- Affaires administratives et financières

### 4.1 Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016

#### DESCRIPTION DE LA SITUATION

#### I ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que le 8 décembre 2014, le conseil d'administration adoptait les orientations budgétaires suivantes (380-CA-5786) servant à guider la préparation du budget de fonctionnement 2015-2016 :

- Viser l'équilibre budgétaire;
- Soutenir la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais notamment par l'accélération et le développement de nouveaux programmes dans les domaines de la santé;
- Soutenir le projet de consolidation du campus de Gatineau par la création du Pavillon des arts et du Pavillon des sciences de la vie;
- Soutenir les activités d'enseignement et de recherche au campus de Saint-Jérôme;
- Soutenir le démarrage des activités de formation continue du pôle Paul Gérin-Lajoie;
- Explorer de nouvelles sources de revenus, entre autres, en recherchant de nouveaux partenariats et en fortifiant les liens avec nos diplômés et la communauté d'affaires;
- Encourager et supporter des initiatives de recherche visant l'obtention d'un financement externe;
- Soutenir les activités visant à développer une dynamique de campus universitaire afin de rendre mémorable l'expérience de la vie étudiante à l'Université du Québec en Outaouais.

#### II PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Dès l'adoption par le conseil d'administration du budget révisé 2014-2015 en décembre 2014, la direction de l'Université a entrepris de rencontrer et d'informer tous les responsables budgétaires sur les conditions budgétaires anticipées pour l'année 2015-2016. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche assisté des doyens concernés et le vice-recteur à l'administration et aux ressources ont rencontré tous les directeurs des départements et des modules de même que les responsables des cycles supérieurs pour recevoir leurs demandes et pour mieux comprendre les besoins de leur secteur respectif. Le comité du budget, composé des cadres supérieurs et assistés par les professionnels comptables du service des finances, a ensuite rencontré les syndicats et associations de personnels pour faire état de la situation financière de l'UQO, pour exposer les différentes mesures envisagées pour faire face aux compressions budgétaires et pour les inviter à contribuer à l'effort budgétaire 2015-2016. Le comité du budget a aussi convoqué chaque cadre pour leur demander d'appliquer des réductions importantes dans leurs budgets tout en cherchant à préserver le service direct à l'étudiant. La direction de l'Université a d'ailleurs l'intention de poursuivre ces rencontres au cours de l'année notamment pour faire état de l'évolution de la situation budgétaire.

#### III TABLEAU SOMMAIRE

Le comité du budget propose un budget déficitaire de 1,9 M\$ pour l'année 2015-2016. Malgré l'envergure du déficit proposé, la direction vise toujours l'atteinte de l'équilibre budgétaire en fin d'année. Une revue périodique de la situation financière sera faite par la direction et le comité de vérification sera saisi des résultats. Toute opportunité susceptible d'améliorer la situation financière de l'Université sera étudiée attentivement et un nouveau budget sera présenté au conseil d'administration en décembre pour adoption.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2015-2016 ainsi que les données comparatives afférentes :

	Budget révisé 2014-2015	Budget proposé 2015-2016	Écart
	(\$=000)	(\$=000)	(\$=000)
Produits	78 746,7 \$	80 021,5 \$	1 274,8 \$
Charges	79 707,9	81 967,7	2 259,8
Excédent des charges par rapport aux produits	( 961,2 \$)	(1946,2\$)	( 985,0 \$)

#### IV FAITS SAILLANTS

En plus des orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration, plusieurs paramètres et orientations ont été pris en compte dans l'élaboration de ce budget :

#### 1. <u>Mesures budgétaires</u>

Dans le cadre de la préparation budgétaire, il est apparu évident que le fossé entre les revenus et les dépenses était si grand que des mesures appropriées devaient être prises pour viser l'équilibre budgétaire. Le premier réflexe du comité du budget a été de privilégier les coupes paramétriques principalement pour les frais de voyage et les frais de déplacement, les frais de représentation et les frais de fournitures. Une réduction de 20 % de ces frais a été appliquée pour l'ensemble des directions de l'Université. Les cadres ont aussi été invités à réduire de 20 % les autres dépenses, y compris les sommes accordées pour l'embauche du personnel surnuméraire. Ces dernières réductions ont été identifiées par chaque cadre selon leur contexte et selon les services à rendre.

Le comité du budget a choisi comme ligne directrice d'appliquer des compressions budgétaires mettant à contribution tous les secteurs de l'Université et en ne faisant aucune mise à pied pour le personnel détenant un poste au plan des effectifs.

De nombreuses autres mesures ont été envisagées pour tenter d'équilibrer le budget dont certaines sont toujours à l'état de projet. En voici la liste :

- Réduction des frais lors du paiement des droits de scolarité
- Reprise du temps supplémentaire en temps
- Réduction du nombre de dégagements discrétionnaires
- Réduction volontaire du temps de travail
- Rachat de vacances
- Réduction des frais juridiques
- Augmentation des revenus provenant de la location des espaces
- Hausse des frais de stationnement
- Hausse des frais de location des résidences

- Hausse des frais de location touristique
- Réduction des acquisitions de mobilier, appareillage et outillage
- Réduction des acquisitions au fonds de bibliothèque
- Réduction du fonds de recherche et de création
- Report de l'implantation de l'Institut et des centres de recherche
- Analyse de la pertinence de chaque poste devenu vacant (personnel non-enseignant)
- Demande de financement au programme de mobilité de l'UQ
- Approbation de toutes demandes de personnel par le comité de régie
- Report de la dotation de certains postes non enseignant
- Hausse du nombre moyen d'étudiants par groupe
- Analyse de tout investissement permettant une réduction des coûts d'opération
- Transformation du Pôle universitaire PGL en centre de revenus
- Réduction de l'utilisation des ressources externes pour le plan stratégique

Outre ces mesures, le comité du budget a choisi de maintenir au même niveau qu'en 2014-2015 le budget des centres d'aide en français et la subvention accordée aux étudiants qui se prévalent du forfait Rabais Cam-Puce. Le comité a aussi décidé d'accroître les montants accordés pour l'aide aux étudiants en situation de handicap.

#### 2. Règles budgétaires

Au moment de l'élaboration du budget, les Règles budgétaires 2015-2016 ne sont pas encore connues. Cependant, le MEESR et le siège social de l'UQ confirment que les coupures des années précédentes et les réductions attribuables à l'application de la Loi 100 sont récurrentes et maintenues. De plus, le nouveau budget du Gouvernement prévoit une nouvelle compression budgétaire de 73 M\$ dans les universités québécoises ce qui représente une réduction supplémentaire d'environ 1,3 M\$ de la subvention UQO si on tient compte de l'indexation des coûts de système évaluée à environ 0,5 %.

#### 3. <u>Effectif étudiant</u>

L'effectif étudiant prévu pour 2015-2016 est de 5 273 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Cela représente une hausse de 4,83 % de l'effectif étudiant comparativement à l'effectif étudiant réel prévu pour 2014-2015 (5 030 EEETP). Si on le compare à l'effectif étudiant prévu au budget révisé 2014-2015 (5 071 EEETP), on obtient plutôt une hausse estimée à 3,98 %. La notion de lissage n'a pas été appliquée pour le calcul de la subvention provenant du ministère, puisque l'effectif étudiant est à la hausse. Le lissage permet d'atténuer l'impact d'une baisse de l'effectif étudiant, le cas échéant. La hausse anticipée est plus grande au campus de Saint-Jérôme malgré le manque d'espaces.

#### 4. Subvention

Le tableau ci-dessous résume les sources de variation de la subvention :

Hausse de clientèle (incluant 389,3 k\$ de recomptage)	1 661,1
Indexation (coûts de système)	233,7
Récupération des forfaitaires	(200,3)
Frais indirects – recherche subventionnée	(290,0)
Coupure paramétrique	(1 698,0)
Autres ajustements	65,5
	(228,0)

La variation de la subvention est principalement attribuable à la hausse de l'effectif étudiant, au recomptage et aux coupures paramétriques annoncées par le ministère.

Par ailleurs, l'indexation pour les coûts de systèmes, prévue dans l'allocation 2015-2016, est de l'ordre de 233 700 \$ et elle est inférieure au montant versé en salaire à certaines catégories d'employés en vertu de la « *Politique salariale du Gouvernement (PSG)* ».

De plus, les récupérations des montants forfaitaires exigés des étudiants non-résidents du Québec et des étudiants étrangers sont en augmentation de 200 300 \$, ce qui procure une diminution du revenu d'un montant équivalent, dans l'allocation initiale. Cette réduction est attribuable à la variation de ces clientèles dans l'année 2013-2014 comparativement à celles de l'année 2012-2013.

Également, le financement des frais indirects reliés à la recherche subventionnée est en baisse de 290 000 \$. Par ailleurs, cette baisse sera partiellement compensée par les versements en vertu du nouveau mode d'attribution des frais indirects de recherche, qui seront versés directement par les organismes subventionnaires plutôt que par le biais de la subvention générale de fonctionnement. Un montant de 143 000 \$ a été prévu à cet effet au budget 2015-2016, dans la section des revenus « Autres ».

#### 5. Taux de pondération

Aux fins de financement de l'enveloppe « Enseignement », le ministère pondère les étudiants en équivalence au temps plein (EETP), selon le cycle d'études et selon les familles de programmes d'études. En fonction des formations offertes, le taux de pondération prévu est de 1,65.

#### 6. Autres revenus

Les autres revenus prennent en compte la hausse de tarifs pour les frais institutionnels obligatoires (FIO), les frais de résidence et les frais de stationnement. Par ailleurs, le Protocole avec la ville de Gatineau relativement au développement de nouveaux programmes a pris fin en 2013-2014, ce qui représente un manque à gagner de 250 000 \$. L'UQO est actuellement en négociation avec les représentants de la ville, à ce sujet. Le budget 2015-2016 ne prévoit aucun revenu à ce chapitre.

#### 7. Plan des effectifs

Outre l'ajout de 11 postes de professeurs en 2015-2016, il n'y a qu'un seul ajout au plan des effectifs soit l'intégration d'une ressource professionnelle prévue au protocole d'entente entre l'UQO et le Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie.

#### 8. Masse salariale

La prévision de la masse salariale tient compte de plusieurs éléments dont les hausses prévues par les conventions collectives et les ententes (incluant la PSG), les divers congés, les dégagements et les départs anticipés, l'augmentation du nombre d'activités d'enseignement et les changements au plan des effectifs. Sur une base annuelle, l'augmentation nette, d'environ 2 859 300 \$, est composée des éléments suivants :

- hausse de 999 000 \$ attribuable à la création de nouveaux postes de professeurs;
- hausse de 858 100 \$ attribuable aux chargés de cours;
- hausse de 1 111 900 \$ attribuable aux augmentations salariales (réelles ou anticipées) du personnel au plan des effectifs;
- hausse de 21 900 \$ suite à l'augmentation de l'économie anticipée sur la masse salariale;
- hausse de 70 000 \$ en salaires auxiliaires (incluant les salaires étudiants aux modules, départements et services);

- baisse de 317 100 \$ attribuable aux variations des salaires surnuméraires;
- hausse de 115 500 \$ attribuable aux autres variations salariales, incluant une variation de la provision pour départs à la retraite, une hausse de la contribution au RRUQ, un ajustement du salaire réel par rapport au salaire prévu pour les nouveaux postes et les postes vacants au budget 2014-2015, ainsi que les avancements d'échelons.

#### 9. <u>Autres dépenses</u>

Une réduction importante des dépenses est prévue en 2015-2016, notamment pour les frais de déplacement, les frais de représentation, les fournitures, le mobilier, l'appareillage et l'outillage. Une réduction est aussi prévue pour l'achat de volumes, périodiques et ressources électroniques pour les bibliothèques, et au fonds interne de recherche et de création (FIRC).

#### 10. <u>Provision pour économies salariales</u>

La provision pour économies salariales a été évaluée à 3 128 000 \$, ce qui représente une baisse de 21 900 \$ comparativement au budget révisé 2014-2015 et une hausse de 378 100 \$ par rapport au budget initial de l'an dernier. Même s'il n'est pas possible de présumer, au budget initial, que tous les éléments générant une économie se reproduiront, les économies observées au cours des dernières années et le nombre de postes de professeurs créés en 2015-2016 permettent de prévoir des économies de cette envergure au budget initial.

#### 11. Provision pour économies sur les autres dépenses

La provision pour économies sur les autres dépenses a été fixée à 575 300 \$. Elle s'élevait à 585 000 \$ au budget initial 2014-2015 et avait été portée à 696 000 \$ au budget révisé.

#### 12. Provision pour variation des banques de vacances et de temps supplémentaire

Une provision de 158 000 \$ a été prévue au budget pour la variation des banques de vacances et de temps supplémentaire. Bien que le ministère se soit engagé envers les universités à exclure l'impact des principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux fins de l'octroi de la subvention conditionnelle, lors de l'implantation de la réforme comptable, celui-ci a modifié les règles budgétaires et considère maintenant cette dépense lors de son analyse des résultats de l'exercice qui mène à l'octroi de cette subvention.

#### 13. Modifications aux règlements généraux de l'Université du Québec

L'Université du Québec a apporté des modifications à ses règlements généraux quant à l'adoption des budgets de ses constituantes. Ainsi, en vertu des modifications apportées à l'article 2.1.3, paragraphe e, du *Règlement général 5*, ainsi qu'à l'article 7.3 du *Règlement général 7* de l'Université du Québec, publiées dans la Gazette officielle du Québec le 18 janvier 2014, les budgets des constituantes ne sont plus approuvés par l'Assemblée des gouverneurs. En effet, la nouvelle réglementation prévoit que l'Assemblée des gouverneurs n'approuve maintenant que le budget initial consolidé.

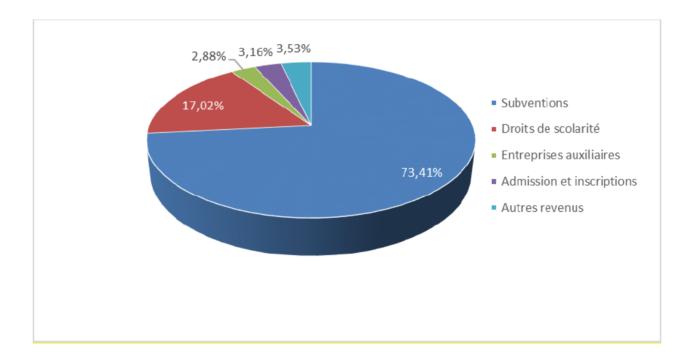
#### V TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Les tableaux et graphiques suivants présentent de façon macroscopique les principaux éléments budgétaires.

### Prévisions budgétaires 2015-2016 – Sommaire des produits

Produits	Budget initial 2015-2016
	(\$=000)
Subventions	58 746,7 \$
Droits de scolarité	13 622,1
Entreprises auxiliaires	2 301,6
Admission et inscriptions	2 527,3
Autres revenus	2 823,8
Total - Produits	80 021,5 \$

### Budget proposé 2015-2016 – Produits

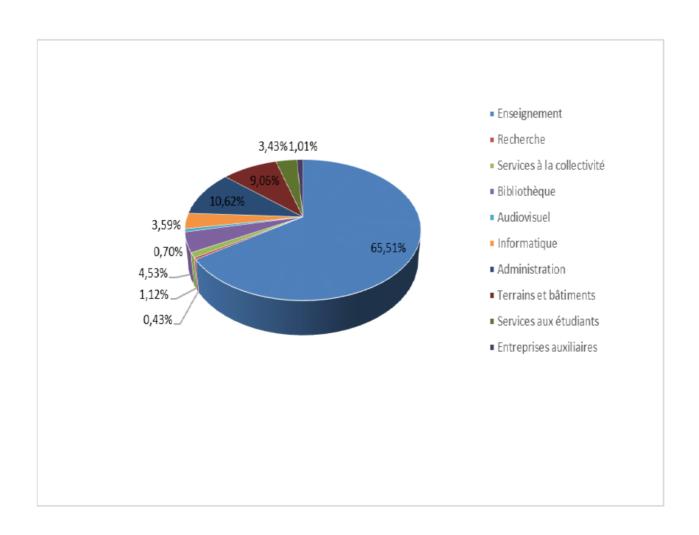


### V TABLEAUX ET GRAPHIQUES (suite)

### Prévisions budgétaires 2015-2016 – Charges par fonction

	Total budget proposé 2015-2016 (\$=000)			
Fonctions	Salaires	Avantages sociaux	Autres frais	Total
Enseignement	42 620,3 \$	8 448,6 \$	2 632,6 \$	53 701,5 \$
Recherche	183,0	24,0	143,3	350,3 \$
Services à la collectivité	633,1	131,5	151,7	916,3 \$
Bibliothèque	2 164,4	492,8	1 055,5	3 712,7 \$
Audiovisuel	392,1	93,8	90,8	576,7 \$
Informatique	1 424,6	328,5	1 192,9	2 946,0 \$
Administration	5 365,0	1 251,2	2 092,1	8 708,3 \$
Terrains et bâtiments	985,1	234,3	6 204,1	7 423,5 \$
Services aux étudiants	1 207,2	273,4	1 326,8	2 807,4 \$
Entreprises auxiliaires	-	-	825,0	825,0 \$
Total	54 974,8 \$	11 278,1 \$	15 714,8 \$	81 967,7 \$

### Budget proposé - 2015-2016 - Charges par fonction



#### VI ANNEXES

Les annexes suivantes ont été transmises aux membres aux fins de la présente séance :

Annexe 1 : Prévisions budgétaires 2015-2016 - Sommaire

Annexe 2 : Subvention du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de

la Recherche par rapport aux autres constituantes du réseau UQ

Annexe 3 : Subvention du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de

la Recherche par rapport au budget révisé de l'année 2014-2015

Annexe 4 : Coupures paramétriques du dernier budget provincial

Annexe 5: Résolution 380-CA-5758

Annexe 6: Résolution 382-CX-1701

Suite à la présentation, le vice-recteur à l'administration et aux ressources, le coordonnateur à la gestion financière et le recteur donnent des clarifications aux membres relativement au fonds de fonctionnement et aux questions soulevées, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- la règle budgétaire entourant le versement de la subvention conditionnelle du MEESR;
- la raison expliquant la différence d'effectif étudiants entre l'annexe 3 (Subventions de fonctionnement 2015-2016 cadre initial) et l'avis d'inscription;
- la suggestion d'un membre de modifier le plan des effectifs pour permettre de subvenir adéquatement à la hausse de 28 % des demandes d'admission considérant que le délai de réponse à ces demandes est primordial; Le vice-recteur à l'administration et aux ressources souligne que les délais de réponse de l'UQO se comparent aux autres universités. Il dit toutefois être conscient du niveau de ressources au Bureau du registraire, situation portée à son attention par le registraire à plusieurs reprises. Il précise qu'une ressource surnuméraire a été ajoutée et que la mise en place d'un système informatique pourrait permettre d'améliorer la situation;
- les coupures budgétaires du fonds interne de recherche et de création;
- des précisions concernant les ententes de mobilités actuellement en cours;
- des précisions entourant les revenus qui se trouvent dans le budget de fonctionnement et qui feront l'objet d'un transfert de fonds dans le fonds d'immobilisation, notamment pour le bail à Saint-Jérôme;
- l'éventualité que le Décanat de la formation continue et des partenariats puisse autofinancer ses opérations;
- le niveau de contribution financière des universités offrant des programmes d'études au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie;
- la stratégie de gestion financière de l'UQO.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à la majorité (pour : 11 – contre : 1) d'adopter la résolution 384-CA-5803 concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016; laquelle est jointe en appendice.

La présidente décrète une suspension de la séance, à 18 h 10, pour le repas.

\*Monsieur Dominique Roy quitte la réunion (18 h 24).

La présidente confirme la reprise des travaux à 18 h 35.

#### 4.2 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2015-2016

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que conformément aux discussions tenues lors de l'adoption du budget de fonctionnement 2015-2016, il dépose, pour adoption, le plan des effectifs pour l'année 2015-2016 et les modifications apportées à celui-ci.

#### Postes de professeur :

Suivant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2015-2016 et l'adoption de la résolution 380-CA-5770 par le conseil d'administration concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2015-2016, le nombre total de postes de professeur est fixé à 242, n'incluant pas cinq (5) postes de professeur régulier au Département des sciences naturelles financés par le budget ISFORT.

#### Postes « Autres catégories de personnel » :

L'abolition de trois (3) postes et la création de deux (2) postes se répartissent comme suit:

#### Au 1er mai 2015:

- 1. Abolition d'un (1) poste de technicienne ou de technicien en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau;
- 2. Abolition d'un (1) poste bureau de commis senior à la promotion des programmes à la Direction des communications et du recrutement.

#### Au 1er juin 2015:

- 3. Abolition d'un (1) poste de technicienne ou de technicien en ressources humaines au Service des ressources humaines;
- 4. Création d'un (1) poste bureau de commis senior gestion de personnel au Service des ressources humaines.

#### Au 1er juillet 2015:

5. Création d'un (1) poste professionnel de chargée ou chargé de projet en développement et en formation continue aux Services universitaires des Laurentides.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise, à l'intention d'un membre, la subvention obtenue du MEERS pour le financement de l'ISFORT permettant notamment d'assurer les salaires des postes de professeurs au Département des sciences naturelles est toujours disponible jusqu'en 2017-2018.

Un membre rappelle le besoin de ressources humaines au bureau du registraire.

L'on convient de préciser, sur la résolution, que le poste aboli de technicienne ou de technicien en documentation au Service de la bibliothèque est à Gatineau.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyé par monsieur Denis Beaudoin, les membres conviennent à la majorité (pour : 11 – contre : 1) d'adopter la résolution 384-CA-5804 concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2015-2016; laquelle est jointe en appendice.

#### 4.3 <u>Adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en</u> Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le MEESR. Le dernier Plan quinquennal des investissements (PQI) approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements est celui de 2013-2018.

Le 6 mars 2015, à défaut d'avoir le montant des enveloppes budgétaires en immobilisations de la part du MEESR, le siège social de l'Université du Québec nous a transmis les montants estimés des enveloppes budgétaires en immobilisations à utiliser pour notre planification. Pour 2015-2016, les montants estimés des enveloppes budgétaires en immobilisations pour l'Université du Québec en Outaouais sont les suivants :

•	Enveloppe de réaménagement	412 000 \$
•	Enveloppe de rénovation	1 590 000 \$
•	Résorption du déficit d'entretien accumulé	574 000 \$
		2 576 000 \$
•	Développement des systèmes d'information	294 000 \$
		2 870 000 \$

Chaque année, plusieurs projets sont proposés et planifiés afin d'assurer le maintien des actifs et le développement des systèmes d'information de l'Université.

Pour 2015-2016, les sommes requises du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour la réalisation des projets en immobilisations sont les suivantes :

•	Enveloppe de réaménagement	335 000 \$
•	Enveloppe de rénovation	1 285 000 \$
•	Résorption du déficit d'entretien accumulé	630 000 \$
	-	2 250 000 \$
•	Développement des systèmes d'information	294 000 \$
		2 544 000 \$

Les documents faisant état du suivi des projets réalisés en 2014-2015, des projets à réaliser avec les soldes disponibles en 2015-2016 et le Guide pour la déclaration des budgets d'investissement en maintien des actifs immobiliers ont été transmis aux membres aux fins de la présente réunion.

Les membres discutent de la proposition d'amendement d'un membre à l'effet d'ajouter l'attendu suivant au projet de résolution, soit « attendu la liste des projets à réaliser en 2015-2016 ». Un autre membre suggère de faire une seconde résolution permettant d'adopter séparément les projets à réaliser en 2015-2016.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que les projets à réaliser sont soumis à l'approbation du comité exécutif ou du conseil d'administration conformément au *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* et à la grille de signatures.

Le membre retire sa proposition d'amendement. Il est plutôt suggéré de présenter au prochain conseil d'administration un avis d'inscription et un projet de résolution visant à approuver la liste des projets à réaliser en 2015-2016 à même le fonds d'investissement.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Beaudoin, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5805 concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016; laquelle est jointe en appendice.

# 4.4 <u>Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2016</u>

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière stipule, entre autres, qu'un organisme ne peut conclure un emprunt à moins que le ministre responsable de l'application de la loi qui régit cet organisme ne l'y autorise et que le ministre des Finances n'autorise la nature, les conditions et les modalités de la transaction, à moins de répondre aux conditions d'exclusion prévues au règlement sur les emprunts effectués par un organisme.

Pour l'année 2014-2015, les emprunts temporaires autorisés étaient de 28 M\$. Le solde qui sera utilisé à la fin avril 2015 est estimé à 23,5 M\$ ce qui correspond au montant maximum utilisé au cours de l'année financière. L'écart entre le montant utilisé et le montant autorisé est attribuable en grande partie au devancement du financement de l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT) de 3,225 M\$.

Le fait que la subvention conditionnelle, la subvention pour « *Réinvestissement Philanthropie* » et la subvention de réinvestissement ne sont versées qu'après la fin de l'exercice financier contribuent à maintenir nos besoins de liquidités. Les prévisions de recettes ont été retardées par prudence, afin d'assurer à l'UQO de disposer des fonds requis pour ses opérations.

Par ailleurs, la forte hausse de l'effectif étudiant connue en 2014-2015, pour laquelle l'Université est toujours en attente du financement, ainsi que celle anticipée en 2015-2016 créent également un important besoin de liquidités. Comme il est impossible de prévoir le versement des acomptes par le ministère, le budget de caisse a à nouveau été préparé avec prudence, ce qui pourrait causer un écart important entre les besoins de liquidités estimés et les besoins réels, advenant que le MEESR effectue des acomptes importants.

Le service des finances a préparé un budget de caisse afin d'évaluer les besoins de liquidités de l'UQO. Il est recommandé d'approuver la demande d'autorisation des emprunts temporaires à un montant de 31 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2016.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5806 concernant l'approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2016; laquelle est jointe en appendice.

#### 5.- Affaires générales et corporatives

# 5.1 <u>Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche</u>

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que la direction de l'Université a entrepris, en 2013, la révision du *Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche* afin de le rendre plus conforme à des pratiques et règles reconnues de consultation en vue des nominations et des renouvellements de mandat de certains cadres académiques.

Adopté à l'origine par le conseil d'administration le 10 octobre 1978, il a fait l'objet de plusieurs modifications, la dernière ayant été faite en date du 19 juin 2001. Non seulement la forme du règlement existant se révélait inadéquate eu égard aux règles de rédaction et de présentation d'un texte réglementaire, mais la plupart de ses dispositions s'avéraient imprécises ou inadaptées dans un contexte de pratiques consultatives propres à un milieu universitaire et que l'on souhaite voir mener dans le cadre de la dotation de certains postes de cadres académiques.

Il est utile de rappeler que l'obligation de procéder à des consultations dans ce cadre précis émane du *Règlement général 1* de l'Université du Québec intitulé « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » qui prévoit, à son article 2, qu'une consultation est effectuée notamment auprès du corps professoral et de la commission des études.

Un projet révisé de Règlement a donc été soumis à la consultation auprès des professeurs entre le 12 décembre 2013 et le 31 janvier 2014. Les modifications apportées à ce projet visaient notamment à préciser le cadre réglementaire applicable, établir des clarifications sur la conduite des processus de consultation et fournir à cet effet des balises assurant une meilleure efficacité, notamment dans le respect des personnes impliquées. Il a introduit également des mécanismes plus fonctionnels dans le traitement des candidatures de

personnes qui sont susceptibles de faire l'objet d'une consultation et un mode exclusif de consultation, soit par voie électronique, contrairement à la pratique actuelle qui s'effectue en mode papier sur la base de couleurs en fonction des différentes catégories de personnes et d'instances et comités consultés.

Les avis reçus relativement à la consultation de ce projet de Règlement ont été transmis intégralement aux membres de la commission des études le 3 février 2014.

Ce projet révisé de Règlement, présenté par la suite à la commission des études, le 6 février 2014, n'a toutefois pas fait l'unanimité et la commission en a reporté le traitement afin que la réflexion se poursuive. Les mesures de confidentialité des échanges, la désignation et la sélection des personnes consultées avaient notamment suscité des divergences d'opinions. Un projet révisé de Règlement, élaboré par le Syndicat des professeurs et professeures de l'UQO (SPUQO), a par la suite été déposé et commenté lors de la séance de la commission des études tenue le 10 avril 2014. La commission des études a conséquemment mis en place, au cours de cette même rencontre, un comité de travail chargé d'élaborer une nouvelle version du Règlement, et ce, en tenant compte des versions proposées par la direction de l'Université et par le SPUQO (résolutions 317-CE-2378 et 319-CE-2404).

Ce comité de travail, qui s'est réuni à cinq (5) reprises, a complété ses travaux. La commission des études, à sa réunion du 19 mars dernier, a formulé une recommandation favorable au conseil d'administration à l'égard du projet de Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche.

Les principales modifications apportées au Règlement concernent notamment :

- l'ajout du poste de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides;
- la désignation des membres et la composition du comité de mise en candidature du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (membres nommés par le conseil d'administration suite à la consultation de la commission des études ajout d'un chargé de cours au comité);
- la sélection des personnes consultées de manière distincte pour la consultation à l'égard des candidatures soumises pour le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (les cadres supérieurs et les personnes qui occupent un poste de direction d'enseignement ou de recherche s'ajoutent aux membres du corps professoral);
- la présentation, par strate, des résultats du vote de la consultation;
- la divulgation des résultats de la consultation suite à la décision du conseil d'administration;
- la désignation des membres et la composition des comités de sélection formés pour les postes de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides et de doyens des études et de la recherche (la commission des études, ses sous-commissions et comités sont responsables de nommer les membres).

Le conseil est donc invité à adopter le Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche.

Par ailleurs, le poste de vice-rectrice ou de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche étant vacant depuis le 30 janvier 2015, il convient de lancer le processus de nomination d'une personne pour occuper cette fonction.

Ainsi, la commission des études a été consultée, le 19 mars 2015, quant à la nomination de membres pour siéger au comité de mise en candidature, et ce, en vertu de l'article 3.1.1 du Règlement.

Le conseil d'administration est donc invité à nommer les membres du comité de mise en candidature relatif à la nomination d'une vice-rectrice ou d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Les membres discutent du projet présenté. Les préoccupations et commentaires suivants sont notamment émis :

- le malaise d'un membre à l'égard de la composition du comité de mise en candidature et de la nomination des membres. Il est notamment d'avis que la responsabilité d'y nommer des membres relève des gestionnaires et du conseil d'administration. Il n'est pas confortable avec le pouvoir conféré à la commission des études;
- l'information transmise par un membre selon laquelle des membres de la commission des études pourraient demander, lors de la prochaine séance de cette instance, à revoir le présent projet de règlement puisqu'ils estiment avoir été mal instruits lors des discussions qui ont mené à la recommandation favorable de la commission au conseil. Un avis juridique contraire à celui donné lors de cette séance serait notamment à l'origine de la requête qu'ils songent faire. Le membre suggère de reporter l'adoption de ce point. Le recteur précise que les discussions de la commission des études ont porté principalement sur le choix du moment de la divulgation des résultats de la consultation. Il dit avoir toujours clairement prôné que la divulgation des résultats ne soit faite qu'après la réunion du conseil d'administration prévue pour faire le choix du candidat retenu puisque c'est cette instance qui détient le pouvoir de nommer. Le secrétaire général ajoute qu'aucun avis juridique concernant la divulgation des résultats n'a été donné. C'est plutôt la légalité de la convocation conjointe qui avait été discutée;
- l'importance, selon un membre, que l'affichage du poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soit toujours fait à l'interne et à l'externe (article 3.1.2);
- la recommandation d'un membre que ce soit le gestionnaire du poste à combler qui nomme les membres du comité de mise en candidature, et ce, pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche et de doyens (à l'instar de ce qui était proposé dans le projet de Règlement du 6 février 2014 à son article 4.1.2);
- l'inconfort d'un membre à modifier ce Règlement adopté à l'unanimité par la commission des études. Il suggère de rapporter l'adoption afin de permettre aux membres d'étudier ces documents plus à fond;
- les raisons qui expliquent que le processus de révision s'est prolongé sur une période d'un an;
- la suggestion d'un membre de fixer une échéance pour les processus de révision;
- la suggestion d'un membre de demander à la commission de ne transmettre au conseil que des commentaires et non pas un règlement modifié;
- le principe de bicaméralité dans les universités; un membre souligne l'importance que la commission, qui est la plus haute instance académique, soit entendue et écoutée par le conseil, notamment en ce qui concerne l'engagement d'un cadre supérieur;
- un membre estime, qu'en vertu du rôle et des responsabilités de la commission des études et du conseil d'administration et à la lumière de la *Loi sur l'Université du Québec*, c'est le conseil qui détient le rôle primordial dans l'embauche des cadres supérieurs et l'adoption des règlements. Le conseil prend avis de la commission, mais prend la décision définitive.

Un membre propose d'amender le projet de résolution présenté en y ajoutant les modifications apportées par le conseil au projet de Règlement. Le libellé de la proposition, qui est appuyée à la majorité (pour : 11 – contre : 1), est :

**D'ADOPTER** le Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche sous réserve d'apporter les amendements suivants audit Règlement :

#### Article 3.1.1 : Comité de mise en candidature

Remplacer « Après avoir consulté la commission des études sur les membres qui formeront le comité, le recteur convoque une réunion du conseil d'administration dans le but de nommer les membres qui formeront le comité.

Le recteur préside le comité dont le mandat consiste à recommander un (1), deux (2) ou exceptionnellement trois (3) candidats pour la consultation »;

Par

« Le recteur forme un comité de mise en candidature qu'il préside et dont le mandat consiste à lui recommander un (1) ou deux (2) candidats pour la consultation » (formulation tirée de l'article 4.1.2 du projet de Règlement déposé à la commission des études le 6 février 2014).

#### Article 3.1.2 : Critères de sélection et appel de candidatures

Remplacer « Le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais établit la description du poste et les critères de sélection après avoir obtenu l'avis du comité.

Le président du comité effectue, par après, un appel de candidatures, soit à l'interne, soit de façon concomitante à l'interne et à l'externe, suivant les modalités établies par le comité et en conformité de la description du poste et des critères de sélection établis par le conseil d'administration. Il constitue une liste des candidatures reçues, liste qu'il transmet au comité ainsi que les dossiers qui sont associés à chacune de celles-ci »;

Par

« Le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais établit la description du poste et les critères de sélection après avoir obtenu l'avis du **recteur**.

Le recteur effectue, par après, un appel de candidatures, à l'interne et à l'externe, suivant les modalités établies par le comité et en conformité de la description du poste et des critères de sélection établis par le conseil d'administration. Il constitue une liste des candidatures reçues, liste qu'il transmet au comité ainsi que les dossiers qui sont associés à chacune de celles-ci. »

#### Article 3.2: Renouvellement du mandat

Remplacer « Le recteur demande au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, au moment opportun, qu'il détermine, mais au plus tard au 200e jour précédant la fin de son mandat, s'il désire solliciter, ou non, un renouvellement de son mandat.

Dans le cas d'une réponse affirmative, le recteur forme un comité de renouvellement dont la composition est pareille à celle de l'article 3.1.1. Le mandat de ce comité est d'analyser le bilan du vice-recteur qui demande un renouvellement de mandat. Les articles 3.1.4 à 3.1.8 s'appliquent en faisant les adaptations nécessaires.

Au terme du processus prévu aux articles 3.1.4 et suivants, le recteur informe le conseil d'administration des avis du comité de renouvellement et de la commission des études pour un renouvellement de mandat à ce titre.

Dans le cas d'une réponse négative du vice-recteur à une sollicitation visant à un renouvellement de mandat, le recteur met en branle le processus de nomination prévu à l'article 3.1. »;

Par

« Sous réserve des dispositions pertinentes prévues à l'Annexe 6-A (Protocole des cadres supérieurs) du Règlement général numéro 6 sur les ressources humaines de l'Université du Québec, le recteur demande au vice-recteur, au moment opportun, qu'il détermine, mais au plus tard au 200e jour précédant la fin de son mandat, s'il désire solliciter, ou non, un renouvellement de son mandat.

Dans le cas d'une réponse affirmative, le recteur mandate le secrétaire général pour la consultation. Les articles 3.1.4, 3.1.5 et 3.1.6 s'appliquent en faisant les adaptations nécessaires.

Le recteur décide, au terme du processus, s'il recommande ou non le nom du vicerecteur au conseil d'administration pour un renouvellement de mandat à ce titre. Les résultats de la consultation, sous réserve de l'article 3.1.7, sont confidentiels jusqu'à la décision du conseil d'administration de disposer de la recommandation du recteur, après quoi ils sont rendus publics.

Dans le cas d'une réponse négative du vice-recteur à une sollicitation visant à un renouvellement de mandat, le recteur met en branle le processus de nomination prévu à l'article 3.1. »

Tous les articles qui se réfèrent à ces clauses seront modifiés en conformité avec ce qui précède.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à la majorité (pour : 11 – contre : 1) d'adopter la résolution 384-CA-5807 concernant l'adoption du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche;* laquelle est jointe en appendice.

#### 5.2 Modification de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*

\*Monsieur André Durivage se joint à la réunion (19 h 20).

Il mentionne que le conseil d'administration de l'UQO, lors de sa réunion du 8 décembre 2014, a résolu de répondre au ministre de la Santé et des Services sociaux à la suite de la désignation du comité d'éthique de la recherche de l'UQO, qu'il entendait se conformer aux conditions arrêtées et aux modifications et mesures requises par la MSSS pendant la durée de la désignation du CER.

Pour être en conformité avec les exigences ministérielles, l'Université a dû apporter des modifications à sa *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* actuelle, ci-après «la politique».

De plus, une révision complète de la Politique a été réalisée afin de se conformer à la dernière édition de l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (ETPC2 2014). Les changements liés à cette nouvelle version de l'EPTC2 sont mineurs et ne nécessitent pour la plupart que des modifications de numérotation de page de la *Politique* lorsqu'une référence est faite à l'EPTC2. Aussi, cette nouvelle édition comporte des changements au processus de consentement qui ont nécessité une modification du point 12 de la Politique.

Ensuite, compte tenu de l'augmentation du nombre d'évaluations faites au cours des dernières années et de l'importance de respecter les délais d'évaluation des dossiers, les membres recommandent de modifier la composition du CER afin d'augmenter le nombre de membres selon la répartition suivante :

Le CÉR est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université, selon la répartition suivante :

#### 6.1 Composition et nomination

- entre six (6) et dix (10) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CÉR, dont au moins 80% sont des professeurs de l'Université;
- une (1) personne versée en éthique;
- une (1) personne possédant une expertise juridique;
- entre deux (2) et quatre (4) personnes provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
- d'un (1) à deux (2) étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat à l'Université.

Le conseil d'administration est donc invité à adopter ces modifications.

\*Monsieur Durivage quitte la réunion (19 h 35).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5808 concernant des modifications à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*; laquelle est jointe en appendice.

#### 5.3 Information de la présidente

La présidente souligne, à l'instar du recteur, la grande qualité des œuvres présentées par les finissants lors de l'exposition de l'ÉMI, le 23 avril dernier.

Elle fait un retour sur la formation offerte aux membres et observateurs du conseil, le 9 avril dernier, concernant le financement des universités. Elle suggère d'offrir à nouveau ce genre de formation qu'elle a trouvée fort intéressante et pertinente. Elle remercie le vicerecteur à l'administration et aux ressources pour cette initiative.

Elle résume les discussions que le recteur et elle ont tenues avec madame Lise Verreault, le 17 mars 2015, lors d'une réunion en visioconférence. Ils ont fait valoir que le campus de Saint-Jérôme se trouve sur le territoire de l'UQO et n'est pas en délocalisation. Ils ont aussi porté à l'attention de la sous-ministre que l'UQO devra refuser de nombreuses demandes d'admission en raison du manque d'espace à Saint-Jérôme si aucune solution n'est apportée. La sous-ministre a indiqué que des personnes du ministère visiteraient l'UQO en Outaouais ce printemps.

#### 5.4 <u>Information du recteur</u>

#### Planification stratégique

Le recteur informe les membres qu'il lancera sous peu un nouvel exercice de planification stratégique pour les prochaines années. L'élaboration du processus qui permettra de définir et de mettre en place ce nouveau plan est en cours. Il souligne que les objectifs seront revus à la hauteur des moyens de l'Université et il conviendra donc de revoir certaines cibles et de cerner les projets les plus mobilisateurs pour l'UQO. Un plan à court terme (3, 4 ou 5 ans) est aussi privilégié, et ce, pour limiter notamment les imprévus liés aux mouvements budgétaires.

# Rencontre avec le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, monsieur François Blais

Il fait savoir que les recteurs vont rencontrer, le 5 mai prochain, pour une première fois depuis sa nomination, le ministre François Blais. Lors de cette rencontre, où le financement des universités est notamment à l'ordre du jour, les recteurs souhaitent aborder la possibilité de modifier la loi sur les associations étudiantes, mais aussi discuter de la vision de l'éducation supérieure du ministre.

#### Campus-santé

Il poursuit ses informations en faisant le point sur le projet de campus-santé pour lequel une maquette de l'édifice envisagé pour accueillir le futur pavillon des sciences de la vie a été réalisée. Les premières étapes de ce projet d'envergure consistent à développer les programmes d'études et il a d'ailleurs présenté des projets de programme à Stéphanie Vallée, ministre responsable de l'Outaouais. Il rappelle que des programmes en nutrition et en kinésiologie, ainsi qu'un doctorat de premier cycle en pharmacie font partie des programmes proposés. C'est d'ailleurs avec étonnement que l'UQO a appris le projet de construction de deux étages au CSSS de Gatineau qui permettrait d'accueillir les étudiants en médecine de l'Université McGill. Ni le CSSS ni McGill n'ont contacté la direction de l'UQO pour discuter de ce projet. Le recteur fait savoir qu'il a par la suite rencontré le vice-doyen de la faculté de médecine de McGill pour discuter de la place de l'UQO au sein du projet de faculté de médecine satellite. Il souligne qu'aucune décision n'a été prise et que c'est le Ministère qui tranchera. Le recteur déclare sa déception de voir l'installation de la faculté satellite de médecine de McGill au CSSS, ce qui atténue la mobilisation des différents intervenants pour le développement de programmes en santé en Outaouais.

#### Location d'espace au campus de Saint-Jérôme

Il fait savoir que la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides et lui-même multiplient les rencontres avec les élus politiques ainsi qu'avec les partenaires des Laurentides pour discuter du projet d'agrandissement du campus de Saint-Jérôme. Ils ont notamment rencontré le député de Saint-Jérôme, monsieur Pierre Karl Péladeau, ainsi que le maire de la ville, monsieur Stéphane Maher. Ce dernier mobilise actuellement les MRC de la région pour appuyer UQO.

#### **ISFORT**

Il fait état du développement de l'ISFORT qui bénéficie toujours des subventions accordées en 2012 par le MELS et le MDEIE. Il souligne que le développement des programmes est un peu moins rapide que prévu. En effet, le travail est toujours en cours pour mettre en place le baccalauréat en biologie, alors que le développement du doctorat en sciences de l'environnement en partenariat avec l'UQAM est interrompu puisqu'une évaluation de programme est en cours. Il fera le point sur les avancées de ces programmes en juin prochain.

#### Grève étudiante

Il informe les membres que seules trois associations modulaires se sont prononcées en faveur d'une grève visant à dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement, soit les associations des modules des sciences sociales (deuxième cycle), du travail social et de psychologie. Au cours de ces quelques jours, seulement une dizaine de cours ont été suspendus et il n'y a pas eu de heurt majeur. Il rappelle que le ministre responsable de l'éducation supérieure a clairement fait savoir qu'il ne disposait d'aucun financement pour une reprise de cours.

L'on convient de faire appel, au besoin, à l'expertise des membres du conseil d'administration pour appuyer la direction dans les démarches visant à développer les projets de campus-santé et d'agrandissement du campus de Saint-Jérôme.

\*Monsieur Gilles Mailloux quitte la réunion (19 h 40)

## 5.5 <u>Création d'un comité institutionnel chargé de coordonner les différentes initiatives visant la promotion d'une culture d'excellence en enseignement</u>

Le recteur indique que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a mis en place un comité dont le mandat consistait à proposer des moyens pour améliorer la pédagogie universitaire dans une approche englobante, résolument tournée vers des actions qui feront une différence pour les étudiants. Ce comité a recommandé la création d'un comité institutionnel chargé de coordonner les différentes initiatives visant à la promotion d'une culture d'excellence en enseignement.

Un membre souligne que l'avis d'inscription ne comporte pas la rubrique « implication budgétaire ». Il demande si un budget a été attribué à ce comité et, dans l'affirmative, si ce montant a été prévu au budget. Le recteur explique que le budget sera attribué à ce comité éventuellement, mais que, pour ce faire, le comité devra d'abord faire part de ses demandes budgétaires.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5809 concernant la création d'un comité institutionnel chargé de coordonner les différentes initiatives visant la promotion d'une culture d'excellence en enseignement; laquelle est jointe en appendice.

## 5.6 Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que depuis 1988, le Conseil d'administration décerne les titres de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais aux membres du personnel enseignant et du personnel non-enseignant qui quittent l'Université pour la retraite le ou avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, et à qui celle-ci veut témoigner sa reconnaissance pour leur contribution à la communauté universitaire.

Le recteur, sur recommandation des vice-recteurs concernés et du secrétaire général, recommande au conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

#### PROFESSEUR HONORAIRE:

Ginette Bernier
Manfred Bischoff
Réal Calder
Pierre Charron
Ginette Daignault
Jean-Claude Desruisseaux
Dominique Houle
Joanne Pharand
Thierry Wils

#### MEMBRE HONORAIRE:

Lucie Filiatrault
Martine Gaudreault
Carole Lafontaine
Andrée-Lucie Lepage
Jacques Martel
Marjolaine Morier
Suzanne Morrissette
Lucille Ouellette
Daisy St-Pierre

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5810 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Ginette Bernier; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5811 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Manfred Bischoff; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5812 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Réal Calder; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5813 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Pierre Charron; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5814 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Ginette Daignault; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5815 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jean-Claude Desruisseaux; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5816 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Dominique Houle; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5817 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Joanne Pharand; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5818 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Thierry Wils; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5819 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lucie Filiatrault; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5820 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Martine Gaudreault; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5821 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Carole Lafontaine; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5822 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Andrée-Lucie Lepage; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5823 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jacques Martel; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5824 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Marjolaine Morier; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5825 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Suzanne Morrissette; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5826 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lucille Ouellette; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyéee par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5827 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Daisy St-Pierre; laquelle est jointe en appendice.

#### 5.7 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi d'un cadre

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que conformément au *Règlement général 6* : « Ressources humaines » de l'Université du Québec et aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de madame Isabelle Jobin. Cette dernière est affectée au poste d'adjointe au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (résolution 371S-CA-5632).

Le contrat de madame Jobin a débuté le 2 décembre 2013 et prendra fin le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Or, l'article 6.04 du protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre prévoit que :

« Au terme d'un premier contrat décrit en 6.01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7. »

Considérant que le terme du contrat de madame Jobin est le 1<sup>er</sup> décembre 2015, l'article 6.05 dudit protocole prévoit la modalité suivante :

« Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de six (6) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs y étant associés, le cas échéant.

[...]. »

Par ailleurs, la procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné est favorable.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5828 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de madame Isabelle Jobin; laquelle est jointe en appendice.

## 5.8 Entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2015 (à huis clos)

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions*, ci-après la Politique, adoptée par le conseil d'administration le 21 juin 2010, modifiée le 26 septembre 2011 et le 12 décembre 2011, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution du prix « Employé d'honneur », édition 2015.

Conformément à la Politique, un comité de sélection a été formé par le vice-recteur à l'administration et aux ressources et se composait, outre celui-ci qui le présidait, des membres suivants :

- Richard Primeau, technicien de production au Service des technologies de l'information, représentant le personnel de soutien;
- Carolle Moyneur, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, représentant le personnel administratif;
- Marie-France Therrien, agente de recrutement à la Direction des communications et du recrutement, représentant le personnel professionnel;
- Odette Guay et Sylvie Séguin, deux retraitées parmi les trois groupes d'emploi admissibles.

Mme Sophie Ouellet, du Vice-rectorat à l'administration et aux ressources, a agi à titre de secrétaire du comité. Le comité a tenu deux rencontres, soit le 2 décembre 2014 et le 24 mars 2015 et il a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire.

Le lauréat ou la lauréate recevra une plaque afin de souligner l'évènement.

Le conseil d'administration est appelé à approuver la recommandation du comité de sélection par voie de résolution.

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5829 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire du prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2015 (sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire – 30 juin 2015); laquelle est jointe en appendice.

#### 6.- Affaires académiques

# 6.1 <u>Projet d'offre des programmes du certificat en administration, option marketing - 4122 (412T) et du certificat en gestion et évaluation immobilières - 4030 au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse</u>

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant soumet au conseil d'administration le projet d'ouverture d'offre de programmes en administration au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse.

Le conseil d'administration de l'UQO, lors de sa séance du 28 avril 2014, confirmait par résolution l'ouverture des admissions au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie au certificat en administration - 4122 selon un régime d'admission à temps partiel, au trimestre d'automne seulement et au certificat en gestion et évaluation immobilières - 4030 selon un régime d'admission à temps partiel, au trimestre d'hiver seulement.

Le conseil d'administration de l'UQO, lors de sa séance du 8 décembre 2014, confirmait par résolution l'ouverture des admissions au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie au certificat en administration - 4122 selon un régime d'admission à temps partiel, au trimestre d'hiver 2015 également.

Suite à des nombreuses demandes d'information reçues concernant les deux certificats offerts au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie et à une planification rigoureuse de l'offre de cours pour ces deux certificats, le conseil de module des sciences de l'administration, lors de sa réunion du 24 février 2015, s'est prononcé unanimement en faveur d'ouvrir les admissions au certificat en administration, option marketing – 4122 (412T) et au certificat en gestion et évaluation immobilières - 4030 au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, selon un régime à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver. Le Département des sciences administratives a également convenu de transmettre un avis favorable aux instances concernées sur cette question.

La commission des études de l'UQO, lors de sa séance du 19 mars 2015, a recommandé par résolution l'ouverture des admissions au certificat en administration - 4122 (412T) et au certificat en gestion et évaluation immobilières – 4030 au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, selon un régime d'admission à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter de l'automne 2015.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5830 concernant le projet d'offre des programmes du certificat en administration, option marketing - 4122 (412T) et du certificat en gestion et évaluation immobilières - 4030 au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte Thérèse; laquelle est jointe en appendice.

## 6.2 <u>Projet de modifications aux conditions d'admission et au cheminement du</u> certificat en droit de l'entreprise et du travail (4436)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant soumet au conseil d'administration le projet de modifications aux conditions d'admission et au cheminement du certificat en droit de l'entreprise et du travail (4436).

Le conseil de module des sciences de l'administration du 24 février 2015 a approuvé les modifications à la liste des cours optionnels et aux conditions d'admission. Le conseil de module propose de modifier les conditions d'admission dans l'optique d'uniformiser les conditions d'admission de ses programmes.

La commission des études de l'UQO, lors de sa séance du 19 mars 2015, a recommandé par résolution d'approuver les modifications aux conditions d'admission du certificat en droit de l'entreprise et du travail (4436), telles que présentées dans le triptyque, et ce, à compter du trimestre d'automne 2015.

Les membres discutent des conditions d'admission de la « Base expérience », notamment de l'exigence de détenir des connaissances appropriées. Un membre suggère de remplacer cette exigence par le libellé suivant, soit « avoir travaillé au moins deux années à temps complet <u>dans un domaine connexe »</u>.

Des membres précisent que le libellé proposé au projet de modification permet de s'assurer que le passage au cégep n'est pas occulté sciemment pour accéder aux études supérieures et qu'un certain degré de maturité est atteint.

L'on convient de ne pas modifier le projet proposé.

Le recteur indique que la formulation des conditions d'admission pourrait éventuellement être revue.

Après délibérations, sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5831 concernant le projet de modifications aux conditions d'admission et au

cheminement du certificat en droit de l'entreprise et du travail (4436); laquelle est jointe en appendice.

#### 6.3 Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la Commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Beaudoin, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5832 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

#### 6.4 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences sociales

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine des sciences économiques, le Département des sciences sociales a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'assemblée départementale du Département des sciences sociales recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Mathieu Dufour à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « sciences économiques » au site de travail Gatineau.

L'on convient d'uniformiser le titre « vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant » à l'ensemble des documents, dont les résolutions et le procès-verbal.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5833 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences sociales (**Mathieu Dufour**); laquelle est jointe en appendice.

#### 6.5 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

Un membre, madame Chantal Saint-Pierre, indique qu'elle s'abstiendra de prendre part aux délibérations entourant cette décision en raison d'un conflit intérêts.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine des fondements de l'intervention infirmière, le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Aurélie Baillot à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « fondements de l'intervention infirmière » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Denis Beaudoin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5834 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières (**Aurélie Baillot**); laquelle est jointe en appendice.

#### 6.6 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine des fondements de l'intervention infirmière, le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Drissa Sia à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « fondements de l'intervention infirmière » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Denis Beaudoin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5835 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières (**Drissa Sia**); laquelle est jointe en appendice.

### 6.7 <u>Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives</u>

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la finance et économie, le Département des sciences administratives a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'assemblée départementale du Département des sciences administratives recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Manel Kammoun à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « finance et économie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5836 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives (Manel Kammoun); laquelle est jointe en appendice.

## 6.8 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du droit, le Département des sciences administratives a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'assemblée départementale du Département des sciences administratives recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Mark Toufayan à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « droit » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5837 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives (**Mark Toufayan**); laquelle est jointe en appendice.

#### 6.9 Embauche d'un professeur régulier au Département de travail social

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine des fondements du travail social, le Département de travail social a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'assemblée départementale du Département de travail social recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur François Aubry à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « fondements sociologiques du travail social et méthodologie de la recherche » au site de travail Gatineau.

L'on convient de s'assurer que le bon secteur disciplinaire est inscrit sur la résolution puisqu'il appert que le libellé n'est pas le même sur tous les documents présentés.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5838 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de travail social (**François Aubry**); laquelle est jointe en appendice.

#### 6.10 Embauche d'une professeure invitée au Département des sciences comptables

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que la convention collective des professeurs prévoit l'embauche de professeur invité. Toute personne embauchée à ce titre par l'Université à la demande expresse de l'assemblée départementale ou avec son accord, et ce, en raison de sa compétence particulière dans un champ d'études ou dans une pratique professionnelle donnée. Le contrat est de durée variable, mais de deux (2) ans maximum et renouvelable. Cette personne fait partie de l'unité d'accréditation et bénéficie, par conséquent, des droits que lui accorde la convention collective à l'exclusion des mécanismes d'acquisition de la permanence et des droits relatifs à la sécurité d'emploi.

L'assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Véronique Plouffe à titre de professeure invitée au secteur disciplinaire « interdisciplinarité en sciences comptables » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5839 concernant l'embauche d'une professeure invitée au Département des sciences comptables (**Véronique Plouffe**); laquelle est jointe en appendice.

#### 6.11 Embauche d'un professeur invité au Département des sciences comptables

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant mentionne que la convention collective des professeurs prévoit l'embauche de professeur invité. Toute personne embauchée à ce titre par l'Université à la demande expresse de l'assemblée départementale ou avec son accord, et ce, en raison de sa compétence particulière dans un champ d'études ou dans une pratique professionnelle donnée. Le contrat est de durée variable, mais de deux (2) ans maximum et renouvelable. Cette personne fait partie de l'unité d'accréditation et bénéficie, par conséquent, des droits que lui accorde la convention collective à l'exclusion des mécanismes d'acquisition de la permanence et des droits relatifs à la sécurité d'emploi.

L'assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Guy Goulet à titre de professeur invité au secteur disciplinaire « fiscalité » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5840 concernant l'embauche d'un professeur invité au Département des sciences comptables (**Guy Goulet**); laquelle est jointe en appendice.

### 6.12 <u>Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation</u> et de psychologie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la psychoéducation, le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Amélie Couvrette à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychoéducation » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Denis Beaudoin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5841 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie (**Amélie Couvrette**); laquelle est jointe en appendice.

## 6.13 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la psychologie, le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Jennyfer Ansado à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychologie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5842 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie (**Jennyfer Ansado**); laquelle est jointe en appendice.

# 6.14 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la psychoéducation, le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Vicky Lafantaisie à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychoéducation » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5843 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie (Vicky Lafantaisie); laquelle est jointe en appendice.

#### 6.15 Embauche d'un professeur régulier à l'École multidisciplinaire de l'image

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine des arts visuels, L'École multidisciplinaire de l'image a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image, recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Pavel Pavlov à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « arts visuels » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Diane Godmaire, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5844 concernant l'embauche d'un professeur régulier à l'École multidisciplinaire de l'image (**Pavel Pavlov**); laquelle est jointe en appendice.

### 6.16 <u>Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation</u>

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la didactique et pratiques des arts (arts visuels ou musique), le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Catherine Nadon à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « arts visuels et musique » au site de travail Gatineau.

L'on convient de s'assurer que le bon secteur disciplinaire est inscrit sur la résolution puisqu'il appert que le libellé n'est pas le même sur tous les documents présentés.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Denis Beaudoin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5845 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation (**Catherine Nadon**); laquelle est jointe en appendice.

## 6.17 <u>Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation</u>

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la didactique des sciences et technologies, le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Julie Gobert à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « didactique des sciences et technologies » au site de travail Gatineau.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant souligne que madame Gobert est toujours dans l'attente que son permis de travail de Citoyenneté et Immigration Canada soit délivré.

Après délibérations, sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5846 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation (**Julie Gobert**); laquelle est jointe en appendice.

#### 7.- Nominations

#### 7.1 Nomination de trois (3) professeurs à la commission des études

Le secrétaire général mentionne que sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* de l'UQO, et c'est au conseil d'administration de l'Université qu'il revient de procéder à la désignation de ses membres.

Le corps professoral de l'Université a été convoqué conjointement, par le secrétaire général et la présidence du Syndicat des professeurs de l'UQO (SPUQO), à une assemblée générale des professeurs pour la désignation de trois (3) professeurs appelés à pourvoir les postes de deux membres dont le mandat était expiré et d'un membre qui perdra qualité le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Les trois postes à pourvoir sont rattachés aux deux catégories suivantes :

#### À titre de professeur

• Il s'agissait de renouveler ou de remplacer madame Ruth Philion dont le premier mandat s'est terminé le 13 décembre 2014;

À titre de personne occupant un poste de direction d'enseignement ou d'unité de recherche

• Il s'agissait de renouveler ou de remplacer madame Annie Devault, qui a vu son premier mandat prendre fin le 5 novembre 2014, et de remplacer madame Marie Robert, qui, en raison d'un congé sabbatique, perdra qualité pour siéger à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

L'assemblée générale des professeurs, à sa rencontre du 26 février 2015, a désigné les professeurs suivants pour siéger à la commission des études, soit madame Catherine Lanaris, à titre de professeure, et les professeurs Nadia Baaziz et Martin Robitaille, respectivement responsable des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information et directeur du Département des sciences sociales, à titre de professeurs occupant une fonction de direction.

La durée des mandats est de deux (2) ans et ils sont renouvelables.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Denis Beaudoin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5847 concernant la nomination de trois (3) professeurs à la commission des études; laquelle est jointe en appendice.

#### 7.2 Nomination d'un membre au comité exécutif

Le secrétaire général indique que le conseil d'administration est invité à procéder à la nomination d'un membre pour siéger au comité exécutif, et ce, afin de renommer ou de remplacer monsieur Yves Dupont, vice-recteur à l'administration et aux ressources, dont le troisième mandat a pris fin le 6 mars 2015.

En vertu de l'article 5.1.2 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires*, il est stipulé qu'un poste au sein du comité exécutif doit être occupé par une personne exerçant une fonction de direction à l'Université (article 4.1 b), sur recommandation du recteur.

Conformément à l'article 5.2, le mandat de ce membre est de deux ans, renouvelable.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 384-CA-5848 concernant la nomination d'un membre au comité exécutif; laquelle est jointe en appendice.

#### 8.- Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

#### 9.- Dépôt de document

- 9.1 Rapport du vérificateur général: des bonis illégaux à l'UOAM, La Presse
- 9.2 Cours durant une grève étudiante : le dernier mot aux profs, La Presse
- 9.3 <u>Transfert du déficit gouvernemental aux universités: une situation dommageable,</u> La Presse
- 9.4 Sondage Léger Étude de notoriété et image (octobre 2014)
- 9.5 <u>Lettre d'appui de la Ville de Saint-Jérôme pour la location d'espaces à l'extérieur du campus</u>
- 9.6 <u>L'offre de programmes universitaires des sites hors-campus au Québec : ampleur, logiques décisionnelles et évaluation de ses impacts, CIRANO (2011)</u>

Un membre, qui qualifie le sondage du point 9.4 fort intéressant, demande si ce dernier pourrait être partagé sur le site Web de l'UQO ou intégré au tableau de bord. Le recteur verra si cela est possible.

#### 10.- Prochaine réunion (15 juin 2015)

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30.

#### 11.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 35.

Original signé par :

Lyse Ricard, présidente
André J. Roy, secrétaire général